

Consultation publique sur le PMGMR
15 décembre 2003

MÉMOIRE
du
Comité des citoyens de la Presqu'île-Lanaudière

... « Nous devons faire preuve de vision, de leadership et de cohérence alors que le gouvernance de la région métropolitaine nous est confiée, au moins en partie, par le biais de la nouvelle CMM...Et lorsque la prochaine génération portera un jugement à propos du leadership de la CMM à ses débuts, j'aimerais qu'elle retienne que nous n'avons pas raté notre coup et que nous avons donné une impulsion extraordinaire à la région à un moment crucial de son développement en sachant aussi éviter les pièges de l'époque. »...

- M. Gilles Vaillancourt, Vice-président de la CMM et Maire de Laval devant la Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain, le 29 Octobre 2002

Les citoyens et certains de nos élus ont participé activement aux travaux de cette Commission comme à celle du récent BAPE concernant le LES de Lachenaie pour décrier généralement la situation particulière de notre secteur. Puisque nous déposons ce mémoire dans les derniers instants des audiences de cette Commission, le Comité des Citoyens de la Presqu'île-Lanaudière (CCPL) ne tient pas ici à reprendre inutilement tous les thèmes déjà abordés... : nous partageons généralement les points de vue émis par l'ensemble de nos concitoyens et de nos élus locaux. Nous désirons essentiellement commenter brièvement certains sujets. Nous serons cependant heureux de répondre à toutes questions complémentaires de la Commission lors de notre présentation.

- ***Momentum***

Madame Roy a demandé à Madame Deschamps, Mairesse de Repentigny, s'il ne fallait pas se servir du « momentum » actuel. Nous sommes d'accord ...mais il faut s'en servir adéquatement et avec grande précaution surtout si nous adressons des risques socio-sanitaires. On ne peut « foncer » avec des études incomplètes et nettement préliminaires comme ce PMGMR surtout lorsqu'on reconnaît ou constate des impacts sur la santé et la qualité de vie. Quel est le moindre risque ? Quel est le moindre mal? Est-ce que la vitesse peut tuer seulement sur nos routes? Certaines

choses peuvent être faites d'autres non... en matière de santé, dans le doute, ne faut pas user de grande précaution... et si le doute persiste, s'abstenir!

- ***Consultation***

Une aberration de constater qu'un tel PMGMR est finalement la création de politiciens et de professionnels du milieu environnemental (principalement des ingénieurs et des biologistes) dont sont exclus (probablement par manque de temps!) d'autres groupes de professionnels (médecins, psychologues, ...), à notre avis essentiels à la discussion et à l'information, alors qu'on parle d'impacts majeurs de ces sites dont principalement des impacts sociaux-sanitaires... un fonctionnaire nous a récemment répondu très sérieusement que le ministère de l'environnement a de bons biologistes pour traiter de ces impacts.

Est-ce que vous savez que la Régie régionale de la Santé de Lanaudière a fait des recommandations (dont elle semble se suffire... pas de pro-action ou de sentiment d'urgence) suite au BAPE mais qu'à toutes fins pratiques, elle n'est pas impliquée activement (ou préfère ne pas s'impliquer!) dans les prises de décisions actuelles relativement au LES de Lachenaie?

Nous sommes nettement insatisfaits du leadership des instances du secteur de la santé de notre région!

Il y a quelques années, pour la sauvegarde de la langue, en plus des consultations avec des gens « ordinaires », un conseil des Sages avait été créé avec les penseurs compétents de notre société, de toute formation pertinente... c'était bon pour la langue, c'est peut-être éminemment souhaitable pour les orientations environnementales... dont ce PMGMR qui « note du bout des lèvres » des impacts tellement majeurs dans ses conclusions en page 111.

- ***Environnement***

Il est incroyable d'entendre depuis le début de ces consultations, les professionnels et politiciens impliqués dans la promotion de leur PMGMR dirent que leurs responsabilités sont limitées au niveau des impacts de leurs décisions et orientations à l'exercice de leurs compétences « partielles » en matières d'environnement... On se rabat sur cette échappatoire pour éluder pour les uns leur devoir de protection de l'ensemble de leurs citoyens et pour les autres, les exigences éthiques, quand ce n'est pas déontologiques, liées au professionnalisme et, notamment, dans le cas des ingénieurs : « Dans tous les aspects de son travail, l'ingénieur doit respecter ses obligations envers l'homme et tenir compte des conséquences de l'exécution de ses travaux sur l'environnement et sur la vie, la santé et la propriété de toute personne. (art. 2.01, Code de déontologie des ingénieurs) »

L'environnement c'est définitivement un vaste ensemble et le PMGMR est une pièce du puzzle qui doit s'intégrer parfaitement et respectueusement en adressant, entre

autres, honnêtement les impacts sociaux-sanitaires passés, actuels et futurs des choix à faire. Ceci implique, entre autres, l'ajout d'information nécessaire à la prise de décisions. Par exemple, en ce qui concerne l'ensemble des choix de sites: une matrice décisionnelle d'analyses des risques pour les quelques 60 sites codifiés avec du potentiel sur le territoire de la CMM.

Autres commentaires :

L'environnement n'est-ce pas aussi une vision de société qui adhère aux principes fondamentaux appuyant le « développement durable » dans le respect de l'ensemble de la communauté?

Faut-il la nationalisation de la gestion des déchets compte tenu, notamment, d'une part de la nature de ses impacts sociaux-sanitaires et d'autre part de sa rentabilité?

Où sont les études sur les alternatives : bioréaction, incinération, nouvelles technologies, etc.?

Pas question de repousser en 2013 l'atteinte des objectifs 3R...n'y-a-t-il vraiment pas moyen de s'activer?

- ***Les pièges de notre époque***

Monsieur Vaillancourt pourrait certainement nous instruire sur ces propos (voir citations ci-dessus) mais comme citoyens nous avons tenté d'énumérer certains de ces pièges sur lesquels il nous fera plaisir d'intervenir de façon complémentaire lors des auditions : i) Valeurs individuelles et néolibérales plus importantes que les valeurs collectives; ii) Écart entre ce qu'on dit et ce qu'on fait; iii) Les intérêts pécuniaires et les jeux politiques au-dessus de « l'intelligence » des processus de choix et des priorités; iv) Négligence du respect de ses obligations envers l'être humain et de la prise en compte des diverses conséquences passées, actuelles ou anticipées; v) Faire du mur à mur sans prendre en compte les particularités des milieux; vi) Gérer par crise vii) Faire confiance « aveuglément » au secteur privé sur la base d'un « nécessaire » partenariat...viii) Faire croire à l'existence de contrôles gouvernementaux ...inexistants dans les faits; etc.

Êtes-vous de notre avis que plusieurs de ces pièges sont sur la voie suivie actuellement par la CMM dans ce dossier?

- ***Charte des droits des citoyens de la CMM***

Une telle Charte nous apparaît essentielle pour prémunir les citoyens et les élus des pièges de notre époque et pour nous assurer comme communauté de vivre en paix. Une Charte basée, notamment, sur l'équité, l'égalité, la compassion, la transparence, l'imputabilité, le devoir d'information ... et des mécanismes simples et efficaces en

assurant le respect par tous! Une Charte inspirée des Chartes des droits d'ici ou d'ailleurs!

- ***BAPE***

Votre Commission va-t-elle être prise plus au sérieux que celle récente du BAPE alors que votre mandat en est un « d'observateur »? Faut-il y voir une importante nuance par rapport à un mandat d'une commission du BAPE?

Est-ce que *toutes* vos observations vont être rendues publiques?

- ***Imputabilité***

Les citoyens sont-ils inadéquats de croire que les études requises et recommandées depuis près de 6 mois par le BAPE relativement aux impacts sur la santé et la qualité de vie des citoyens devraient déjà avoir été entreprises depuis belle lurette?

De qui relève l'octroi de ces études? Ministère de la santé? Ministère de l'environnement? La CMM? La Ville de Terrebonne?

Si nous avons comme citoyens les moyens, ces études « urgentes » seraient bien en marche surtout que les ressources existent et les méthodologies sont éprouvées. (NB : cas des études récentes dans l'est de Montréal) Plusieurs intervenants sont imputables de leurs actions ou leurs inactions mais à cet égard la Régie régionale de la santé et la Santé publique de Lanaudière sont, du point de vue des citoyens, nettement « condamnables » de leur manque de leadership et de leur banalisation surprenante de l'« urgence d'agir »! Quelles en sont les véritables raisons?

Nous comprenons de nos démarches que ces études peuvent se réaliser en étapes dont une première pourrait comporter divers résultats et analyses basés, entre autres, sur une cartographie des types de maladies et de leur écart par rapport à la normalité ainsi qu'une cartographie tant des types, des origines connues ou anticipées et des niveaux des divers contaminants dans la région. Nous comprenons que des études plus élaborées, notamment, sur l'évolution des maladies doivent se faire sur de longues périodes.

- ***La cour est pleine!***

Faut-il le répéter que ce n'est pas du « Pas dans ma cour! » mais bien une nouvelle réalité « La cour est pleine! ». À d'autres de faire équitablement leur part!

En complément à ce document, nous vous invitons à lire la correspondance, ci-annexée, de notre Comité durant les derniers mois qui met, notamment, en lumière que notre action est d'abord d'obtenir la fermeture du site du LES de Lachenaie mais également de nous prémunir pour intervenir, adéquatement et préventivement, face aux divers décideurs de notre société qui pourraient être intéressés par d'autres types

d'entreprises polluantes avec des impacts environnementaux non-négligeables. Nous voulons des données concrètes, voire des études, pour appuyer la prise de décisions éclairées dans le développement de notre communauté.

Évidemment la cour est pleine...et, nous croyons que le développement de notre secteur (Couronne nord, la partie à l'est de Montréal) exige maintenant de la CMM un traitement particulier basé d'abord sur l'assainissement à court terme de notre secteur. En outre, l'équité en santé et qualité de vie entre les citoyens n'exige-t-elle pas que ceux de l'ouest aient droit aux mêmes impacts que ceux de l'est? Conséquemment, l'est de Montréal ne devrait-il pas se concentrer dorénavant sur l'attraction d'entreprises « propres »?

Nous comprenons que votre Commission a pris connaissance du rapport du BAPE récent concernant le LES de Lachenaie.

Nous vous invitons également à prendre connaissance des mémoires ou documents suivants déposés à cette occasion et qui nous semblent pertinents. Ils sont accessibles sur le site du BAPE aux cotes : DM11, DM38, DM38.1 et DM105.

Parmi ces documents, celui de la Régie régionale de la santé de Lanaudière met particulièrement en lumière les lacunes importantes dans la gestion du site au niveau de la prévention et l'atténuation des impacts. Entre autres, la Régie constate le non-respect du décret de 1995 par l'entreprise...notre lecture de ce mémoire a été souvent interrompue par notre dépit et la réflexion suivante : oui, mais on fait quoi...prenez vos responsabilités!

- ***Lutte des citoyens***

Comment se fait-il qu'avec les constats et les faits mis en lumière concernant les risques pour la Santé et les atteintes à la qualité de vie, que les citoyens en soient rendus à l'incorporation d'une compagnie (Partie III) puis à la recherche de financement pour notamment prendre les recours légaux nécessaires à faire valoir leurs droits et faire cesser l'actuel dérapage politique et administratif?

Qui va finalement se lever et dire assez c'est assez...la solution ne passe pas par Lachenaie...il y a plusieurs autres sites potentiels adéquats à Laval ou ailleurs! Or, un site, si on s'active, ça prend de 2 à 3 ans (si on agit comme dans le privé!) à être pleinement opérationnel. De plus, en attendant sa mise en opération, on peut, semble-t-il, dévier les camions vers d'autres endroits!

Comité des citoyens* de la Presqu'île

2002 Jean-Pierre, Le Gardeur

Québec, J5Z 4C7

Le 19 septembre 2003

Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est
30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

À l'attention de Thomas J. Mulcair, Ministre de l'environnement

Objet : La santé et la sécurité des citoyens /
LES de Lachenaie

Monsieur le Ministre,

Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de vous informer de préoccupations fondamentales d'un grand nombre de citoyens des municipalités de Lachenaie, Mascouche, Charlemagne, Repentigny, Le Gardeur, Terrebonne, etc, relativement au dossier mentionné en rubrique. Vous trouverez d'ailleurs annexé à la présente une copie d'une pétition (annexe 8) de près de 20,000 noms qui sera déposée prochainement à l'Assemblée Nationale.

Les citoyens que nous représentons sont particulièrement inquiets du traitement accordé jusqu'à ce jour aux aspects SANTÉ et SÉCURITÉ de cet important dossier et ce, malgré des recommandations sans équivoque du BAPE. Nous vous rappelons que les citoyens ont participé massivement aux travaux de cette Commission d'enquête. Nos citoyens, régulièrement informés de l'avancement de ce dossier (annexe 1), sont de plus en plus impatients.

En effet, les semaines passent et nous avons tous la très nette impression que le mot d'ordre est la banalisation de ces aspects SANTÉ et SÉCURITÉ compte tenu de d'autres impératifs « supérieurs ».

Monsieur le Ministre, les citoyens vous demandent de leur répondre, sans détours, aux questions suivantes :

1. Y-a-t-il des impératifs supérieurs à la SANTÉ et à la SÉCURITÉ des citoyens ?
2. Ne croyez-vous pas, **qu'en toute logique et en tout respect pour la santé, la sécurité et la qualité de vie des citoyens et celles des leurs**, que **la démarche préalable** à toutes décisions dans ce dossier et à tout PMGMR de la CMM est de donner immédiatement suite et de façon urgente aux recommandations du BAPE se trouvant en page 51 et 52 du rapport ainsi qu'en sa conclusion à savoir :

450 582-4132 / Fax 450 582-7814

* :Repentigny-Le Gardeur, Terrebonne, Charlemagne, Mascouche, L'Assomption, Lavaltrie

Comité des citoyens de la Presqu'île*

2002 Jean-Pierre, Le Gardeur

Québec, J5Z 4C7

- « La commission est d'avis qu'une analyse de risques constitue un préalable à l'autorisation d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie. Cette analyse devrait tenir compte de l'exposition actuelle aux contaminants atmosphériques. Elle devrait inclure les risques d'une exposition chronique aux composés cancérigènes et non cancérigènes issus du LES actuel et du projet d'agrandissement. Cette analyse devrait accorder une attention particulière aux composés qui présentent actuellement des problèmes de dépassement des critères de qualité de l'air et des critères provisoires de gestion.
 - Compte tenu du contexte régional de dispersion des contaminants atmosphériques de l'est de Montréal vers le territoire d'implantation du projet, la commission est d'avis que l'autorisation de quelque agrandissement que ce soit ne devrait en aucun cas contribuer à augmenter le risque auquel la population est actuellement exposée. »
 - « La commission est d'avis qu'une autorisation de l'agrandissement du LES de Lachenaie devrait être conditionnelle à la réalisation d'une analyse de risque pour la santé ainsi qu'à une réduction des inconvénients que la population environnante subit actuellement. » ?
3. Compte tenu que vous et votre ministère avez le rapport du BAPE depuis mai dernier, quelles sont les mesures concrètes mises de l'avant afin de faire suite aux recommandations du BAPE dans ce dossier ? Et s'il n'y en n'a pas, pourquoi tarder à agir ?
 4. S'il y a des mesures concrètes pourquoi les citoyens n'en sont pas informés ? (À noter, ici, que le Comité des citoyens de la Presqu'île a déposé officiellement le 20 janvier dernier une demande d'enquête à la Santé publique de Lanaudière (Annexe 2) sans que des suites officielles lui soient données !)
 5. Pourquoi le rapport du BAPE occulte complètement les préoccupations des citoyens à l'égard de l'absence de « Plan d'urgence pour le LES de Lachenaie » digne de ce nom (annexe 3) et, conséquemment, comment prétendre que ce site est sécuritaire, voire bien géré ?

Monsieur, nous sommes très inquiets pour nos familles. Vous comprendrez que notre inquiétude n'a maintenant d'égale que notre détermination à protéger les nôtres ! Nous croyons que comme élu vous avez d'office un important devoir de protection des citoyens. Nous avons d'ailleurs abordé récemment cette dimension dans un document signifié à la Ville de Terrebonne (annexe 4).

Par ailleurs, à la demande des citoyens, afin de les informer et de les sécuriser, il nous apparaît important que vous répondiez rapidement à nos questions. De plus, il serait très apprécié que vous acceptiez de participer prochainement à une rencontre.

Comité des citoyens* de la Presqu'île

2002 Jean-Pierre, Le Gardeur

Québec, J5Z 4C7

Cependant, dans l'intervalle, nous demandons que vous demandiez, sans délai, une étude par des experts autonomes, compétents et indépendants dont le mandat intégrerait, notamment, les recommandations du Bape ci-dessus.

Enfin, nous serions amèrement déçus et surpris que vous ne donniez pas suite à notre demande d'étude d'autant plus que nous avons à notre dossier des appuis, voire des témoignages d'experts, qui invitent à la plus grande prudence et, notamment, ceux de pédiatres (annexe 5) et de professionnels de la santé du CMDP du CHL (annexe 6) ainsi que l'étude sur « Les risques sanitaires et socio-économiques du LES de Lachenaie » (annexe 7)

Nous tenons à éviter une confrontation avec le gouvernement mais il est entendu qu'à défaut d'assister à la mise en œuvre de mesures concrètes et valables, nous n'aurons d'autres choix que de recourir aux instances (Protecteur du citoyen, Commission des droits de la personne, Collège des Médecins, Syndicats, etc.) susceptibles de prendre fait et cause pour les citoyens.

Ce qui nous amène à poser une dernière question : Est-il vraiment nécessaire que nous nous engagions dans une âpre confrontation ?

Merci de nous avoir accorder ces quelques instants.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

François Valiquette
Ingénieur et Avocat
Président du Comité des citoyens* de la Presqu'île

Pj.

cc. Paul Yanik Laquerre, Directeur adjoint, cabinet du ministre de l'environnement

Comité des citoyens* de la Presqu'île

2002 Jean-Pierre, Le Gardeur

Québec, J5Z 4C7

Le 10 octobre 2003

Bureau du Protecteur du citoyen
1, rue Notre-Dame Est
Bureau 11.40
Montréal (Québec)
H2Y 1B6

À l'attention de Madame Pauline Champoux-Lesage, Protectrice du citoyen

Objet : Demande d'intervention afin d'assurer la protection des citoyens

Re : LES de Lachenaie

Chère Madame,

Nous croyons que l'intervention du Protecteur du citoyen est éminemment requise dans le dossier mentionné en rubrique.

À ce jour, les citoyens constatent avec découragement et colère qu'ils sont des pions sans valeur sur un échiquier de plus en plus inhumain, voire purement guidé par des considérations bassement commerciales ainsi que par de la "petite politique".

Nous vous invitons à prendre connaissance des documents ci-joints dont la lettre (et ses annexes) à l'attention du Ministre de l'Environnement transmise lors d'une rencontre tenue le 19 septembre dernier dans les bureaux dudit ministère à Québec. En effet, lors de cette rencontre nous avons discuté de son contenu avec Monsieur P.Y. Laquerre, directeur adjoint du cabinet. Plus de 3 semaines se sont écoulées sans que ce ministère n'ait donné une quelconque suite à notre lettre. À noter que nous avons annexé à cette lettre une pétition de près de 20 000 noms.

Nous vous demandons de protéger nos familles. Plus particulièrement nous vous demandons de vous assurer que les recommandations récentes du BAPE (LES de Lachenaie) à l'égard des études et analyses de risques sur la SANTÉ et la SÉCURITÉ soient entreprises sans autre délai.

Les citoyens de notre secteur sont excédés de se faire répondre par des politiciens ou des représentants du ministère de l'Environnement : " il faut bien les mettre en quelque part les déchets " ou encore " si vous êtes pas contents, vous n'avez qu'à déménager ! "

450 582-4132 / Fax 450 582-7814

* :Repentigny-Le Gardeur, Terrebonne, Charlemagne, Mascouche, L'Assomption, Lavaltrie

Comité des citoyens de la Presqu'île*

2002 Jean-Pierre, Le Gardeur

Québec, J5Z 4C7

Il faut comprendre une fois pour toutes que :

- Depuis 1968, le site de Lachenaie est en opération et qu'il a des impacts multiples depuis de nombreuses années, notamment sur la SANTÉ des citoyens, et que ce n'est pas le phénomène du " pas dans ma cour " mais bien un nouveau phénomène " la cour est pleine " ! Nous avons fait notre part.
- La cour est pleine par ce site, ses multiples impacts, et par les autres acteurs polluants de notre environnement de citoyens à l'est de Montréal. Le BAPE constate pourtant sans équivoque les inquiétudes multiples à cet égard dont les inquiétudes des médecins et autres professionnels du milieu !
- Il faut des analyses et des études de risques sur la SANTÉ et la SÉCURITÉ avant toute démarche et autorisation dans ce dossier... c'est pourtant écrit noir sur blanc dans le rapport du BAPE !

Mais voici que notre inquiétude atteint son comble alors que la CMM enclenche des consultations publiques sur son projet de PMGMR.

À notre humble avis, il s'agit d'un processus vicié et peu sérieux ! Vous pouvez en juger par vous-même en page 115 du projet de PMGMR adopté le 18 septembre dernier alors qu'on y conclut, notamment :

" ... Dans le cadre de la production du PMGMR, la CMM a analysé le scénario de l'autonomie régionale. Ce scénario ferait en sorte d'augmenter le nombre de LES dans les cinq secteurs du territoire de la CMM. Compte tenu des longs délais d'autorisation et de l'implantation de tels équipements, la CMM est plutôt en faveur de maintenir la situation actuelle.

Toutefois, à la suite de la publication récente du rapport de consultation du BAPE portant sur l'agrandissement du LES de Terrebonne (secteur Lachenaie), les impacts sociaux relatifs à ce type d'équipements sont apparus comme étant tellement majeurs que la CMM préfère soumettre toute cette question à la consultation publique... "

Avec quelles études ont-ils validé les hypothèses à la base de leur projet ? Et si le site de Lachenaie doit être fermé demain à cause de ses impacts majeurs sur les citoyens finalement reconnus, qu'arrive-t-il du PMGMR et de toute cette nouvelle consultation lancée sur des hypothèses erronées ? Pourquoi mettre la charrue avant les bœufs ?

Et soumettre quoi à la consultation publique ? Un projet vicié qui repose sur des hypothèses incomplètes ... une consultation publique alors qu'il manque des données importantes, dont les études requises par les commissaires du BAPE sur les risques sur la santé, afin d'assurer que tous les intervenants se prononcent avec toutes les informations nécessaires. Qui aura le culot et l'arrogance de dire que ces études n'ont pas de pertinence afin que chacun se prononce en pleine

Comité des citoyens de la Presqu'île*

2002 Jean-Pierre, Le Gardeur

Québec, J5Z 4C7

connaissance de cause ! Encore des fonds publics dilapidés par manque de rigueur car le processus est voué au dérapage !

De plus, on parle de consultation publique alors qu'il vient d'y en avoir une avec le BAPE et on ne donne même pas suite à ses recommandations les plus inquiétantes. Est-ce la technique choisie de noyer le poisson de consultation en consultation ? Et quand on parle de " noyer le poisson ", on parle de " noyer " des centaines de pères et de mères et avec eux leurs enfants et parents qui n'ont pas la disponibilité, le restant d'énergie, la capacité, ...de patauger sans fin dans le même aquarium que ceux qui ont la responsabilité de gérer les équipements et les ressources publiques au bénéfice de tous les citoyens et ceux qui ont des grands intérêts financiers!

S'il n'y a pas de problèmes avec la pollution dans notre secteur, qu'une démonstration complète en soit faite dans le cadre d'un processus transparent, autonome, indépendant, public et sérieux par des experts reconnus tel que requis depuis déjà plusieurs mois.

Il y a urgence ! Nous vous demandons d'agir pour nous, de prendre fait et cause pour les citoyens et de sonner la fin de la récréation. Le BAPE a été un exercice sérieux et en tout respect pour les citoyens qui y ont participé massivement, il faut donner suite immédiatement à ses recommandations.

Nous demeurons à votre entière disponibilité pour discuter de ce dossier. En outre, nous aimerions, dans les meilleurs délais, savoir ce que vous pouvez et ne pouvez pas faire pour nous, et notamment : pouvez-vous arrêter ou nous aider à faire arrêter la consultation de la CMM car prématurée et viciée ? Pouvez-vous vous assurer que les recommandations du BAPE, concernant les risques pour la SANTÉ et la SÉCURITÉ des citoyens, soient mises en oeuvre et les études réalisées sans autre délai ?

À la lecture des documents que nous vous déposons, vous serez à même de constater que les citoyens ont dûment fait toutes les démarches préalables à cette demande et vous demandent **protection**.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, chère Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

François Valiquette
Ingénieur et Avocat
Président du Comité des citoyens* de la Presqu'île

450 582-4132 / Fax 450 582-7814

* :Repentigny-Le Gardeur, Terrebonne, Charlemagne, Mascouche, L'Assomption, Lavaltrie

Comité des citoyens* de la Presqu'île

2002 Jean-Pierre, Le Gardeur

Québec, J5Z 4C7

Pj.

- cc. Jean Charest, Premier Ministre du Québec
Thomas J. Mulcair, Ministre de l'environnement
Philippe Couillard, Ministre de la Santé et des Services Sociaux
Jacques Chagnon, Ministre de la Sécurité publique
Jean-Marc Fournier, Ministre des Affaires municipales, du sport et du loisir
Gérald Tremblay, Maire de Montréal et Président de la CMM
Chantal Deschamps, Mairesse de Repentigny
Louise Roy, Présidente de la consultation publique de la CMM sur le PMGMR
Michel Maheux, Président du CMDP du Centre Hospitalier Pierre-Le-Gardeur
Pierre-Jean Maziade, Président du comité de prévention des infections du CHPLG
Charles Côté, La Presse
Louis Gilles Francoeur, Le Devoir
Henry Aubin, The Gazette
Sylvain Poisson, L'Artisan